

La Gazette de Joliette

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

8ième ANNÉE.

JOLIETTE, PROVINCE DE QUEBEC — 24 JUILLET 1873.

No. 28

La Gazette de Joliette.
Journal Politique et Commercial.
IMPRIME ET PUBLIE PAR
A. FONTAINE.
Rue Notre-Dame, — JOLIETTE.
Publié deux fois par semaine,
Lundi et Jeudi.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour le Canada, — DEUX PIASTRES PAR AN.
Pour les États-Unis — DEUX PIASTRES 50 CENTS (argent du Canada) OU TROIS PIASTRES EN GREENBACKS.
L'abonnement payable d'avance.

CONDITIONS D'ANNONCES.
Dix lignes et au-dessous 1ère insertion 50 cts.
2e et 3e insertions 25 cts. par ligne pour la première insertion, et 2 cts., par ligne pour la suite de l'insertion subséquente.
On traitera de gré à gré pour les Annonces qui vont être publiées trois mois et au delà.
Les abonnements ne seront pas pour moins de 6 mois.
Il faudra donner au moins un mois d'avance pour discontinuer un abonnement.
Toutes lettres, communications, etc., devront être adressées franches de port à A. Fontaine.

A. FONTAINE,
AVOCAT.
Rue Notre-Dame.
JOLIETTE.
JOSEPH MARTEL,
AVOCAT.
RUE ST. PIERRE,
JOLIETTE.

M. Martel se charge de toutes collections, et s'est assuré des services d'un huissier collecteur.
Joliette, 24 Février 1873.

OLIVIER, BABY & McCONVILLE,
AVOCATS.
Coin des Rues St. Viateur et Ste. Marie
JOLIETTE.

M. Baby suivra les Circuits de Montcalm et L'Assomption.
Joliette 1 Avril, 1866

J. S. RIVEST,
NOTAIRE.
(Bureau de feu M. Archambault, N.P.)
**RUE DU PORTAGE,
L'ASSOMPTION.**
J. I. TARTE,
NOTAIRE.
(Bureau de L'Hon. Ls. Archambault.)
L'ASSOMPTION.

J. B. CHEVIGNY,
NOTAIRE.
BUREAU: Chez Ls. Desautels,
NOTAIRE.
JOLIETTE.

DR. F. X. COTE
RUE ST. PAUL
JOLIETTE.
Visite à toute heure.
Joliette, 11 Avril, 1866.

NARCISSE MARTEL
HUISSIER
De la cour Supérieure

Feuilleton.

L'ONCLE ET LA NIECE.

I
(Suite.)

— Hélas ! vous aussi, vous croyez que je suis un méchant homme, un avare, un homme intéressé, un despote sans âme, n'est-ce pas ? soupira M. Halewyn. Ne secouez pas la tête, je connais les bruits qui répandent les gens de Corteghem ; je divine ce que le marchand de guano vous aura dit. Il est mon ennemi parce que je n'ai pas lui permis d'empêcher sur ma propriété. Le tribunal lui a donné tort, et il se venge par des calomnies. Ne vous a-t-il pas dit que je désire la mort de ma nièce pour hériter d'elle ?

Cela y ressemble plus ou moins, répondit Max d'un ton équivoque, qui blessa et attrista visiblement le vieillard.

— Mais c'est faux, monsieur, absolument faux ! s'écria le vieillard indigné. Elle est l'enfant de mon frère, le dernier rejeton de notre race. Si je pouvais par ma mort lui assurer une vie longue et heureuse, je descendrais dans la tombe avec joie. Je ne pense qu'à elle, je souffre pour elle, je travaille, je me dévoue pour elle. Tout le reste m'est indifférent. Je n'ai plus de frères ni de sœurs, plus de parents, pas d'enfants ; elle est tout pour moi, ma chère Florence. Ce n'est offenser sa mort ! Mais c'est offenser ! Lorsque vous m'avez surpris sur ce banc, des larmes me venaient aux yeux, et mon cœur était gonflé d'amertume, uniquement parce que ce matin elle se plaignait de mal de tête et ne voulait pas se lever. Ah ! le voyage en Suisse ne lui a pas fait de bien ; elle est encore plus malade que lorsque nous avons quitté la Flandre ! ... Vous savez d'un bon Dieu ! que si elle devait mourir je ne lui survivrais pas.

En disant ces mots, il avait de nouveau les yeux remplis de larmes.

— Calmez-vous, monsieur, dit Max Rapelings, touchez de compassion. Vous êtes malade, je le vois bien. Si vous êtes pour quelque chose dans l'état maladif de mademoiselle votre nièce, ce ne peut être que par suite d'un erreur.

— Encore ! s'écria M. Halewyn. Vous ne me croyez donc pas ?

— Si monsieur, je vous crois et je vous comprends. Permettez-moi seulement de vous poser une question.

— Volontiers, j'ai question dans votre poche.

— Eh bien, veuillez me dire s'il est vrai que vous teniez votre nièce enfermée dans votre château comme dans une prison, et que vous la priviez de toute liberté, cette source de toute force, de tout courage, de toute vitalité ?

Le vieillard baissa les yeux comme embarrassé de répondre.

— Si en est ainsi, il pourrait bien se faire que, sans le savoir, vous fussiez la cause de la maladie de votre nièce, continua Max Rapelings d'un ton tranquille et doux.

— Le marchand de guano ne vous a-t-il point parlé de mon autre nièce ? demanda M. Halewyn en relevant la tête.

— Ah ! vous avez encore une autre nièce ? Je ne le savais pas.

— Il vous l'a caché avec intention, afin de me rendre haïssable à vos yeux. Écoutez-moi donc, monsieur, je vais essayer de vous faire comprendre les raisons de ma conduite, et alors vous m'approuverez, j'espère. Mon frère avait deux filles mineures, l'une âgée de douze ans et l'autre de neuf. A son lit de mort il me supplia de veiller sur ses deux jeunes orphelines et d'avoir pour elles l'affection d'un bon père. Je le lui promis et j'ai tâché d'accomplir fidèlement cette promesse. Mais il est probable que ma vigilance n'a pas été assez grande, car il est arrivé un terrible malheur. Frédérique, l'aînée de mes nièces, avait achevé son éducation et était revenue au château pour l'habiter avec moi. Je lui laissais beaucoup de liberté, et m'efforçais de lui rendre la vie agréable ; y avait-il quelque part, un divertissement auquel les gens bien

élevés pouvaient prendre part, je l'y conduisais. Nous allions souvent à Gand, aux fêtes des grandes sociétés. En un mot, je ne me méfiais pas encore du monde, et je croyais devoir en agir ainsi pour faciliter à ma nièce le moyen de contracter un bon mariage. Hélas ! comme je me trompais ! Peut-être mon frère m'accusait-il du haut du ciel, d'avoir il nous regarda, sa fille et moi !

— Et ce malheur ? demanda Max, dont la curiosité était vivement excitée.

— Ce malheur ? Comment il devint possible, c'est ce que je ne sais pas encore. Parmi tous ceux qui paraissent aspirer à la main de Frédérique, il y avait un jeune homme qui ne lui convenait sous aucun rapport, le fils d'un banquier, qui était lui-même un dissipateur sans cœur et sans honneur. Elle se laissa tellement fasciner par lui qu'elle résista à toutes les remontrances, à mes conseils paternels, à mes avertissements, à mes larmes. Je fus bien obligé de céder. Elle épousa donc l'homme qui l'avait amenée à ce point d'aveuglement ; et lui, le malheureux, n'eut rien de plus pressé que de réclamer devant les tribunaux les deux cent mille francs qui appartenaient à sa femme. Ils allèrent habiter Bruxelles. Le mariage fut des plus malheureux ; il devint sportman acharné, et perdit de fortes sommes en pariant sur le turf. Il joua donna des fêtes et gaspilla l'héritage de Frédérique, absolument comme si ces deux cent mille francs ne devaient pas avoir de fin. Se voyant enfin près de sa ruine, plutôt que de réduire son train de maison à Bruxelles il contraindit sa femme à le suivre à Paris, où il dissipa en peu de temps ce qui leur restait encore. Nous ne savions pas dans quelle position Frédérique se trouvait, car soit qu'elle eût honte de nous l'avouer ; soit qu'elle fût réellement aigrie contre nous, elle avait rompu toute relation avec moi et avec sa sœur. Hélas ! ce que la pauvre enfant avait souffert et dévoré en silence ne saurait se décrire ; son indigne mari, tout en dissipant sa fortune au jeu et dans d'infâmes orgies, n'avait pour elle que des outrages et des moqueries, et lorsqu'elle voulait, pas ses tardifs avertissements, prévenir un désastre complet, il la maltraitait si cruellement et si longtemps, que la malheureuse jeune femme n'y put résister et fut atteinte d'une maladie mortelle. Alors le misérable la laissa sans argent, sans amis et sans espérance. Elle vendit le peu de meubles qui lui restaient encore, et vint frapper un soir à la porte du château de Corteghem. Pendant trois mois nous l'avons vue mourir ; elle pleurant toute la journée, et ne faisant qu'invoquer Dieu pour lui demander pardon de ce qu'elle appelait un criminel égarement. Sa sœur Florence, qui la soigna avec le plus tendre dévouement, dut entendre cent fois les avertissements qu'elle lui donnait afin de la préserver, elle aussi, d'un sort si misérable et d'une si triste fin. Quant à moi, elle m'amusait souvent, convaincue, disait-elle, que si je ne l'avais pas exposée aux dangers du monde, elle aurait eu une existence longue et heureuse. Et sur son lit de mort, — cruel souvenir, — elle m'embrassa et me dit encore avec un accent qui me perça le cœur : « Mon oncle, je vous pardonne ; je prierai mon père dans le ciel de vous pardonner aussi ; mais veillez, veillez sur ma sœur ! Ces mots, dans la bouche d'une mourante, qui, malgré sa conduite passée, m'était aussi chère que la lumière de mes yeux, firent sur moi une impression ineffaçable. L'idée que je puis avoir été réellement la cause de ses souffrances et de sa mort prématurée me poussoit comme une malediction.

— Si vous avez erré, monsieur, ce n'a été que par excès de tendresse, dit Max.

— C'est vrai, mon ami ; l'excès de tendresse m'a rendu faible, répondit en soupirant Jacques Halewyn.

— Et ne craignez-vous pas, monsieur, que cet excès d'affection ne vous amène aujourd'hui à pecher par l'excès contraire ? Le vieillard secoua la tête avec un triste sourire, comme s'il était persuadé que le jeune homme se trompait complètement.

— J'ai peut-être tort, continua celui-ci ; mais pardonnez à un docteur en médecine de vous adresser quelques questions dictées par un véritable intérêt. Quel âge a Mlle Florence ?

— Dix-huit ans.

— Elle est douce de caractère ?

— Douce comme un agneau. Cependant, depuis quelque temps, la malade a un peu réagi sur ses nerfs ; son humeur devient inégale, parfois fantas-

que ; mais c'est toujours un ange ; après le moindre signe d'impatience, elle me demande pardon les larmes aux yeux.

— Tousse-t-elle beaucoup ?

— Presque pas ; cela étonne tout le monde. Le plus pénible de son état est une insupportable tristesse, un profond découragement.

— C'est bien cela, je ne me trompe pas ! s'écria Max trompant, comme un médecin qui a découvert les symptômes d'une maladie cachée.

— Que voulez-vous dire ? murmura le vieillard surpris.

— Voyez vous, monsieur, l'effroi que la fin malheureuse de sa sœur a inspiré à votre nièce ! Je lui ai permis de lutter pendant de longues années contre les penchants impérieux de la nature humaine. Mais il vient un temps où cette lutte épuise les forces et prépare une proie à la tombe.

Le moral et le physique ont d'étroites analogies ; sans le mouvement du corps pas de digestion réconfortante, pas de respiration qui renouvelle les forces vitales, pas de sang rouge ; sans le mouvement de l'esprit, pas d'action de l'âme sur le cerveau et sur les nerfs. C'est comme un foyer qui, faute d'air, commence par fumer et finit par s'éteindre complètement, tandis qu'en soufflant dessus on pourrait y faire briller une vive et joyeuse flamme.

— Inutile, tout est inutile, s'écria le vieillard. Hélas ! Dieu a décidé que je survivrais aux enfants de mon frère ; en moi s'éteindra toute notre race.

— Pourquoi croyez-vous cela, monsieur ?

— Que peut l'homme contre l'impitoyable maladie qu'on nomme la phthisie ?

— Mais vous vous trompez, monsieur ; votre nièce n'est pas phthisique. Sans doute, si l'on n'emploie aucun moyen pour faire circuler son sang avec plus de force, si on l'arrache, par son âme à la torpeur où elle languit, la maladie dont vous parlez pourrait attaquer ses poumons ; mais jusqu'à présent cela n'est pas à craindre.

— Mais, docteur, comment pouvez-vous le savoir ? demanda M. Halewyn étonné. Vous ne connaissez pas ma nièce.

— Je l'ai déjà rencontrée assez souvent, et j'ai eu l'occasion de l'examiner avec des yeux de médecin. Une vive pitié m'y pousseait ; et ne suspectez pas ma sincérité : je vous répète avec la plus entière conviction que votre nièce n'est pas phthisique.

— Elle est pourtant gravement malade ; qu'a-t-elle à votre avis ? demanda le vieillard de plus en plus dominé par la parole ferme et décidée de Max Rapelings, qui montrait en cette circonstance qu'il pouvait être sérieux dans l'exercice de sa profession.

— Ce qu'elle a, monsieur, elle a ce que nous appelons une chloro-anémie, autrement dit les jaës couleurs. Cette disposition n'est pas très difficile à guérir ; mais elle devient souvent, faute d'être assez rapidement combattue, le chemin par lequel un ver mortel se glisse jusqu'au cœur de la plus belle fleur.

— Eh bien, docteur, dites-moi ce que je dois faire pour écarter ce ver redoutable ?

— Demeurez-vous encore longtemps en Suisse, monsieur ?

— Non ; cela m'est devenu tout à fait impossible. Une lettre que j'ai reçue à Bâle m'oblige à retourner en Belgique. D'ailleurs Florence se plaint que l'air vif des montagnes lui fait mal.

Notre vieux médecin m'avait dit pourtant que je devais lui faire respirer l'air des plus hautes montagnes. Je suis ici depuis hier au soir avec l'intention de la faire transporter sur le pilate. Les porteurs sont prêts ; mais elle ne veut plus gravir de montagnes, et me conjure de retourner en Flandre. A midi nous repartons ; cependant ce prompt départ me contrarie beaucoup ; nous avions résolu d'aller à Amstegg et d'y passer quelques jours ; on nous a assuré que cet endroit, protégé de tout côté contre les vents froids, jouit d'une température très-douce.

— Je songeais justement à vous conseiller de repartir pour la Belgique, dit Max. La seulement vous pouvez mettre en pratique d'une manière efficace le moyen que je vais vous conseiller. Ce moyen est fort simple : invitez à votre château des gens spirituels et amusants, des jeunes filles de l'âge de votre nièce, des jeunes gens. Conduisez-la dans des sociétés où il y ait un peu de plaisir et de gaieté.

Vous secouez la tête, monsieur. Voyez-vous, si l'on peut comparer le corps humain à une machine électro-magnétique, l'estomac est le métal, les poumons sont l'acier, et le cerveau est le point où les deux pôles sont mis en communication. Produisez cette communication par les mouvements de l'esprit, et vous verrez se changer les ténèbres de la langueur en une brillante lumière de vie.

— Il est probablement déjà trop tard, dit M. Halewyn en hochant la tête, mais cependant votre conseil est sage et bon en lui-même. J'y ai déjà pensé. Oui, j'essaierai de trouver dans notre commune quelques compagnes, quelques amies pour Florence.

— Ce ne serait pas suffisant, répliqua Max. Il faut recevoir du monde à votre château et conduire votre nièce dans la société.

— Impossible, docteur, tout à fait impossible, répondit le vieillard ; Florence ne le voudrait pas. La seule idée d'un pareil projet l'épouvante. Ce sentiment vous étonne, je le comprends, mais vous le trouvez tout naturel lorsque vous saurez que Florence a pris l'irrévocable résolution de fuir le mariage comme un malheur. Elle ne se mariera jamais. Tant que je vivrai elle restera avec moi ; si je viens à mourir, elle cherchera dans le cloître un refuge contre les dangers auxquels sa pauvre sœur a succombé. Elle a peur des jeunes gens et de tous les hommes en général ; car elle voit dans chacun d'eux le semblable du tyran sous une qui a fait mourir de chagrin la pauvre Frédérique.

D'ailleurs elle a perdu tout son âge ; la conviction qu'elle est atteinte de la phthisie et condamnée à mourir jeune est si fortement enracinée dans son esprit que rien, rien au monde ne peut détruire ni seulement affaiblir en elle cette effreuse croyance.

— Où est mademoiselle Florence maintenant ? demanda Max ; ne pourrais-je pas voir ? Il me semble que je pourrais bien lui inspirer un peu de courage.

— Oh ! non, ne l'espérez pas, docteur ; pas à présent du moins. Elle est encore au lit, malade, désolée et indifférente à tout. Elle se lève tout à l'heure ; j'essaierai de la décider à consentir à votre visite. Mais toutes vos bonnes paroles resteront infructueuses... Quand monrez-vous sur le Pilate ?

— Ce matin, monsieur, dès que mon ami aura fini d'écrire sa lettre ; ou bien après le dîner, s'il y reste trop longtemps occupé.

— Votre ami est-il un bon garçon ?

— Excellent, monsieur, un véritable cœur d'or.

— Et moi qui le considérais comme l'ennemi de mon bonheur sur la terre, s'écria le vieillard. Lorsque je vous ai entendu parler d'un d'homme qui avait en effet menacé de suivre ma nièce jusqu'en Suisse. Le lieutenant est un dissipateur, un débauché, un fait orgueilleux, absolument comme le mari de ma pauvre Frédérique... Je voudrais voir votre ami avant votre départ pour le Pilate. Vous m'obligeriez en lui demandant si ma visite lui serait agréable.

— Ah ! monsieur, il ne lui faut pas tant de cérémonie, je vais aller l'appeler, et il s'empresera de venir à vous.

Max Rapelings entra dans l'hôtel et monta à sa chambre ; son ami lui cria de loin :

— Je viens justement de finir. En voilà une lettre ! Huit pages ! Si ma mère n'est pas contente, elle sera bien difficile. Je lui ai tout raconté ; ta frayeur sur le Faulhorn, ce jeune garçon qui s'est laissé tomber sur le bord de l'abîme pour te donner du courage, la méprise concernant le Russe, la rencontre du marchand de guano, l'histoire de Jacques Halewyn, l'épisode du goitreux...

Mais il lut sur le visage de Max qu'il devait être survenu quelque chose de grave.

— Eh bien ! eh bien ! s'écria-t-il en s'interrompant tout à coup, qu'as-tu donc pu apprendre ainsi à pas comptés ? As-tu vu le Russe ?

— Miens que cela, répondit le jeune médecin ; pendant tout le temps que tu es passé ici à écrire, j'ai causé avec lui, avec le Russe, avec Jacques Halewyn lui-même.

— Pas possible ! Tu plaisantes, Max. D'ailleurs c'est ton habitude.

(A Continuer.)

JOLIETTE.

JEUDI, 24 JUILLET 1873.

BANQUE. Il y a quelques mois, la question d'une Banque à Joliette a été vivement agitée parmi nos concitoyens. Une assemblée a été convoquée pour y discuter le sujet; mais après avoir entendu les avocats de cette cause, il fut résolu qu'il était plus convenable pour le moment de demander une succursale d'une banque de Montréal.

Cette demande a dû être faite, et elle est restée sans réponse.

Dans le temps, nous avons demandé instamment l'établissement d'une Banque à Joliette. Nous avons dit quel capital était requis; nous avons expliqué la manière de procéder pour arriver à un bon résultat. Nos vœux comme nos explications n'ont pas été écoutés.

On croyait généralement que nous n'avions pas les moyens de soulever les fonds nécessaires. En réponse à cet avis, nous étions un entrepôt du *Franco-Canadien*, de St. Jean, qui prouve qu'avec de la bonne volonté, l'on cherche et l'on acquiert promptement des moyens.

St. Jean est une ville plus riche que Joliette, sans doute. Cependant sa population n'est que de 4,000 âmes, 1 mille de plus qu'à Joliette. Elle est située à 27 milles de Montréal avec laquelle elle est reliée par un chemin de fer en ligne directe. Sous ce dernier rapport, elle avait moins besoin d'une banque que cette ville.

Cependant, voyons comme les choses ont marché promptement chez nos entreprenants compatriotes de St. Jean. C'est un exemple qui fait voir qu'avec de la bonne volonté, de l'entente, on arrive à bout de tout.

Nous citons le *Franco-Canadien*.

Lorsque nous avons annoncé, il y a quelques mois, qu'une application était faite par quelques citoyens de notre ville pour obtenir du Parlement Fédéral, un acte les autorisant à fonder une Banque dans notre localité, la chose fut accueillie presque comme une mauvaise plaisanterie. Il paraissait impossible de pouvoir réunir à même nos ressources locales, une somme indispensable à une pareille entreprise. Les sceptiques étaient les plus nombreux et plus d'une prophétie d'insuccès accueillit les premières démarches des promoteurs de cette idée progressiste.

Cependant, le projet qui paraissait naguère si chimérique est maintenant un fait accompli. Le capital de \$500,000 achève de se soulever et, avant-hier, le dépôt de \$100,000 requis par la loi a été déposé par la Banque de St. Jean entre les mains du Caissier de la Banque Jacques-Cartier.

Il ne s'agit donc plus de savoir si notre Banque pourra s'établir. Elle est fondée et ses opérations commenceront au premier septembre prochain.

Pour quelques mois les bureaux seront tenus dans la maison de M. J. L'Ecuyer, rue Jacques Cartier; mais les Directeurs, n'ayant pu trouver à louer un local convenable, ont décidé de bâtir immédiatement. La moitié Nord du lot des MM. Desjardis, en face de l'Hôtel Monnette, a été achetée hier, dans ce but pour la somme de \$2,250.

Des soumissions seront demandées d'ici à quelques jours, pour la construction d'une bâtisse de quarante pieds carrés à deux étages, avec toit français et façade en pierre de taille, et l'on espère que cette construction sera prête pour y installer les bureaux de la Banque vers le 1er novembre prochain.

Chaque jour, nous entendons dire par quelques cultivateurs: "le foin est encore trop vert; coupé à présent, il ne fait aucun profit; le foin est plus profitable, quand il est bien mûr."

Tout le monde heureusement, ne raisonne pas de la même manière. Car ce serait à désespérer de ramener les cultivateurs de nos campagnes à un système de culture plus rationnel, et basé sur les simples notions du bon sens.

Cultivateurs, qui désirez offrir un fourrage succulent et nutritif à votre bétail, soyez convaincus que le temps de la récolte du foin est arrivé et qu'il faut s'empressez de le couper et de le serrer en bon ordre. N'attendez pas que la tige se soit desséchée sur pied et que l'épi ait absorbé les sucs nutritifs et que seul il ait de la valeur pour faire ce que quelqu'un appelle du "foin profitable."

Profitable! comment, pour qui, pourquoi? Appelez-vous profitable un fourrage qui ne peut pas manger à cause de sa dureté? Profitable! un fourrage qui fait dépérir les animaux, qui en sont pourvus?

En tout, il faut être de la compte, et aucun homme raisonnable ne conviendrait pas que le foin est meilleur récolté un peu plus vert, c'est-à-dire, lorsque l'épi est bien formé mais n'a pas encore absorbé tous les sucs de la tige. C'est le temps de la récolte du foin. Il ne faut pas perdre un instant; fauchez,

fauchez en rangeant en bon ordre, et vous aurez agi sagement.

CONSEIL DE VILLE.

Il n'y a pas eu hier soir de séance; mais, les trois conseillers présents, MM. A. Fontaine, J. Martel et A. Costelleau ont ajourné la séance à ce soir, à huit heures. Il sera probablement question de l'aqueduc ou de quelque chose qui s'y rattache.

Un grand nombre de contribuables étaient présents à l'Hôtel de Ville hier soir. C'est un signe certain que les questions qui doivent y être débattues sont importantes et qu'elles intéressent le public. C'est aussi une marque que les citoyens ne sont pas indifférents aux actes de leurs élus.

A sa séance du 17 juillet, le Conseil a adopté un règlement concernant les souilles. Par ce Statut, il est enjoint aux autres choses de mettre des souilles à une distance moindre que six pieds de la ligne d'aucun voisin. Nous savons que plusieurs personnes sont en contravention avec ce règlement. C'est à elles d'y faire attention.

UNE PANIQUE.

Mardi soir, Winnipeg fut mis en émoi par la nouvelle que les Sioux avaient attaqué les habitants du Portage, et qu'un détachement de soldats était parti pour aller réprimer les projets sanguinaires des peaux-rouges. On fut ensuite informé que c'était les Métis de la Prairie du Cheval Blanc qui avaient cerné les Mennonites à l'Hôtel House, et les avaient faits prisonniers. A propos de quoi, dans quel but, nul ne le savait. Une compagnie de soldats est, en effet, partie à 9.30 du soir, la Prairie du cheval Blanc. Mercredi, tout le monde attendait avec une grande anxiété des nouvelles de la bagarre qui prenait la proportion d'une insurrection. Vers midi, nous rencontrâmes l'honorable M. Dauphinais, de la Prairie du cheval Blanc, qui arrivait immédiatement de chez lui, et il n'avait pas même entendu parler de l'affaire. Les premières nouvelles un peu précises furent apportées vers 4 heures p. m. On apprit qu'il s'agissait simplement d'une querelle entre quelques hommes ivres, et rien de plus. C'était, comme dit un de nos amis, un *whiskey-row*. Cependant, on amenait cinq prisonniers, quatre du nom de McKay et un nommé Arcand.

Voici ce que nous pûmes apprendre de l'affaire. Charles McKay, étant à cheval, et passablement enivré, passa en chemin trois wagons dans lesquels étaient les Mennonites. Un des conducteurs de ces wagons frappa McKay à la tête avec son fouet. Celui-ci riposta en frappant les chevaux du wagon. Le conducteur montra un revolver, et McKay retourna en arrière pour aller chercher un fusil. Lorsqu'il revint, un Métis, qui se trouvait là, lui ôta son fusil et le remit à sa femme. Le rapport dit que les Mennonites continuèrent leur chemin jusque chez House. Arrivés là, McKay parut de nouveau et voulut avoir raison des coups de fouet qu'il avait reçus. Il se chamailla avec le conducteur, et celui-ci lui donna un coup de couteau au-dessus de l'œil gauche—coup de couteau dont McKay porte encore la marque sérieuse. Quelques temps après, arrivèrent trois ou quatre autres Métis qui venaient voir ce qui se passait.

Dans les paroles vives qui s'échangeaient, les nouveaux venus appuyèrent tout naturellement leur compatriote McKay. Ce dernier, paraît-il, parlait fort et faisait des menaces, comme font tous les hommes en boisson qui ont été insultés et blessés. Un nommé Desjardis voulut intervenir, et prendre la part du conducteur qui avait frappé McKay. De là, querelle entre Desjardis et les autres Métis. Et la querelle amena les coups. Mais ce fut l'affaire de quelques instants, et chacun regagna sa demeure. Voilà un des rapports que nous avons entendus. Il y en a une foule d'autres tous plus ou moins contradictoires, de sorte qu'il est difficile de se faire une idée exacte de l'affaire. Attendons l'enquête qui devra révéler la vérité. Dans tous les cas, il est reconnu que personne ne songeait à inquiéter les Mennonites, et qu'il n'y avait eu rien autre chose qu'une bagarre d'hommes en boisson. —Métis.

BUREAU DE POSTE DE MONTRÉAL.

Le 12 juillet eut lieu, à Montréal, la pose de la pierre angulaire du Nouveau Bureau de Poste. La cérémonie était présidée par L'Hon. H. L. Langevin, Ministre des Travaux Publics. A ses côtés étaient le Maire de Montréal, les hon. MM. Ouimet, Chapleau, MM. P. B. Benoit, M. P. S. Gendron, M. P. Ryan, M. P. F. H. Trudel, M. P. Allard et Dufort les contracteurs et les représentants de la presse. Dans une cavité fut déposée une boîte en zinc contenant les journaux du jour, quelques pièces de monnaie et une assez longue inscription devant rappeler la date de cet événement. Un bijou en

forme de truelle avec une poignée en ivoire, et dont la lame porte une couronne de feuilles d'érable en or avec au centre de même métal, fut offerte à l'honorable Ministre par les contracteurs. Quand M. Langevin eut accompli la cérémonie d'usage, il prit la parole et fit l'éloge de Montréal, cette ville qui progresse à pas de géant, que le gouvernement est toujours disposé à favoriser, parce qu'il comprend qu'il y a là la prospérité du pays. Bientôt dit-il, Montréal sera la rivale de New York. Le discours du Ministre des Travaux Publics fut souvent interrompu par de longs applaudissements.

La cérémonie achevée, celui qui l'avait présidée, et un grand nombre d'autres personnes invitées par les contracteurs, MM. Allard et Dufort, se rendirent à l'ancien hôtel Donegana, où un superbe dîner les attendait. Beaucoup de toasts furent portés, auxquels répondirent en termes élogieux, L'Hon. M. Ouimet, MM. Ryan, Benoit, Gendron, M. P. H. M. Chapleau, MM. F. David, Allard, O'Gillivie, L'Hon. M. Langevin, le Maire Bernard, M. Alder, M. Ouimet, M. Couriel et plusieurs autres.

LA CAUSE GUIBORD.

Le notable procès-Guibord, que la mort de la demanderesse est venue interrompre va se poursuivre de nouveau devant le Conseil Privé sous les auspices de l'Institut Canadien de Montréal reconnu par Sa Majesté légataire universel de la veuve et en conséquence demandeur.

Voici ce que nous lisons relativement à ce sujet dans la *Minerve* de vendredi dernier.

Le Conseil Privé a rendu un jugement permettant à l'Institut Canadien de continuer l'appel dans cette cause.

Le rapport du comité judiciaire du Conseil Privé a été fait sur un ordre général en Conseil, daté du 27 novembre 1872, renvoyant à ce comité l'appel de Dame Henriette Brown, maintenant décedée, contre le curé et les marguilliers de la Paroisse de Montréal, intimés, en même temps qu'une pétition de l'Institut Canadien. Cette pétition contient une narration complète de toute la procédure qui a eu lieu dans la cause Guibord depuis son institution par Dame Henriette Brown jusqu'à l'appel au Conseil Privé contre le jugement des Cours du Bas-Canada; elle mentionne la mort de Dame Brown et raconte que l'Institut Canadien, ayant accepté la donation à lui faite par Dame Brown de tous ses biens, droits et actions, sans exception, fit reconnaître ce testament par la Cour Supérieure du Bas-Canada et pria le Conseil Privé de laisser continuer l'instance en cette cause. Cette pétition est l'acte de procédure; Voici le mot-a-mot du jugement rendu par les Lords du comité, le 26 juin dernier:

"Sa Majesté ayant pris le susdit rapport en considération et s'étant avisé avec son Conseil privé, approuve le dit rapport et ordonne, tel que susdit, qu'il soit permis au dit Institut Canadien de continuer le dit appel, sans préjudice aucune question qui pourrait être soulevée à l'audition, sur la compétence du dit Institut à agir comme légataire universel de la défunte Dame Henriette Brown, appelante; Sa Majesté ordonne de plus que l'appel soit continué tel que susdit et que les effets remontent à la date de la mort de la défunte appelante."

C'est pourquoi nous commandons au Gouverneur Général, au Lieutenant-Gouverneur, ou au commandant en chef de la Puissance du Canada, actuels ou futurs et à toutes les personnes que les présents peuvent concerner, d'en prendre connaissance, et de se conduire en conséquence."

(Signé) ARTHUR HELPS

NOUVELLES D'EUROPE.

Le 29 juin, la secte dite des *Vieux* s'est emparée de l'église catholique de Zurich. Le bon curé, M. Reinhard, avant d'abandonner son église a fait de touchants adieux et a dit à ses paroissiens: "Lorsque nous n'aurons plus d'église, j'irai en France et en Belgique, je ferai partout la quête pour les persécutés du Zurich et dans deux ans, peut-être, nous aurons une nouvelle église."

Après la Sainte Messe, la lampe du sanctuaire fut éteinte. Toute l'assistance se retira digne et calme, les femmes sanglotaient et plus d'un homme eut de la peine à retenir ses larmes. Aussitôt l'église fut envahie par les *Vieux*, les protestants et les curieux.

On lit dans le *Monde* du 2 juillet:

"Nous recevons une 'Note sur la politique du gouvernement français envers les partis belligérants en Espagne.' Il résulte de cette Note, qui relate des faits précis, positifs, que l'Administration de M. Thiers a toujours favorisé la Révolution en Espagne. Elle a favorisé jusqu'à l'accession de cet Amédée, l'instrument de Bismark et de Victor-

Emmanuel. Nous ne songeons pas à nous en étonner, puisque nous connaissons la politique de Thiers depuis 1830."

L'illustre Maréchal qui vient d'être placé à la tête des affaires, n'est animé d'aucun des préjugés qui distinguent M. Thiers. Sans intervenir en Espagne, il peut observer sur la frontière une neutralité moins partielle que celle que pratiquait son prédécesseur. Le prétendu gouvernement de Madrid n'est reconnu par aucune puissance en Europe; il nous présente l'Espagne au dernier degré de l'abaissement.

Les finances Italiennes sont dans un état pitoyable et tout près de la banqueroute. Selon le budget de 1874, qui indique une somme de 996 millions pour amortissement et une somme de 775 millions pour intérêts, la dette italienne se monte au chiffre colossal de 15 milliards! Voilà l'héritage que M. Lanza et consorts laissent en tombant à leurs successeurs. Quelle leçon pour les peuples qui se confient aux révolutionnaires!

INCIDENT DIPLOMATIQUE.

Nous lisons dans l'*Univers*:

Un incident du voyage de Sa Majesté persane en Belgique mérite d'être noté. Aussi bien il a fait quelque bruit dans le monde, grâce à la presse amie de M. de Bismark qui l'eût volontiers présenté comme un *casus belli*. Examinons ce "cas."

C'est la règle que, dans toutes les représentations officielles, le nonce du Saint-Siège ait le pas sur les autres ambassadeurs. De tout temps on lui a reconnu le titre de doyen du corps diplomatique et, en cette qualité, c'est à lui que s'adressent les convocations concernant le corps tout entier. Il lui appartient ensuite de transmettre les invitations à chacun des représentants ou des chefs de mission accrédités près des gouvernements à la cour duquel il représente lui-même la souveraineté pontificale.

Avant l'invasion piémontaise, ce règlement ne soulevait nulle contestation et ne souffrait aucune difficulté. Mais le jour où Victor Emmanuel usurpait son titre de roi d'Italie, obtenu par une série d'attentats et de pures, l'on comprend que la dignité du nonce apostolique lui devait interdire toute communication avec quiconque, représentant Victor-Emmanuel, prenait de ce chef le titre d'ambassadeur ou chargé d'affaires de S. M. le roi d'Italie.

Sous le coup de la réprobation morale soulevée par les brigandages subalpins, cette attitude fut universellement comprise, et les Italiens, forces eux-mêmes de s'associer à cette marque de mépris qu'ils inspiraient, eurent le bon goût de subir la mesure sans protester. Ce que leur orgueil en dut souffrir, nous n'avons pas besoin de le dire et l'on peut croire qu'ils guettaient avidement l'occasion de faire naître quelque scandale qui les délivrât de cet ostracisme. Ce prétexte, lors de la venue du Shah à Bruxelles, ils crurent l'avoir trouvé.

Il advint, en effet, que le jour de la réception du corps diplomatique par Sa Majesté persane, la charge d'affaires italienne, averti trop tard ou pour toute autre raison, faillit ne pas arriver au rendez-vous. De là, grand émoi. Plaintes amères contre le nonce, qui n'en pouvait mais, n'ayant rien fait cette fois qu'il ne fût dans l'habitude de faire. En effet, nous avons dit qu'il n'avait jamais directement de quoi que ce soit le représentant de Victor-Emmanuel, lequel reçoit les convocations le concernant par le plus ancien des autres ministres résidents. Celui-ci manqua-t-il de remplir sa mission en temps utile? Faut-il au contraire, accuser quelque négligence de la livrée italienne? Bref, M. le représentant italien "faillit attendre"; et c'est la nonciature qu'il prétend faire responsable de sa déconvenue.

Néanmoins, le cas étant clair pour tout le monde, il est probable que cette mauvaise humeur n'aurait pas en de suite si M. de Bismark n'avait évoqué l'affaire. Le mot d'ordre étant donné, ses journaux n'ont eu de cesse qu'ils n'eussent retourné le fait dans tous les sens, épousant la querelle de l'Italie, protestant que la conduite tenue envers l'envoyé de Victor Emmanuel était odieuse et que ce scandale exigeait une réparation. Finalement, le journal officieux du chancelier prussien, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, concluait qu'il était urgent d'enlever au nonce apostolique les "attributs de doyen du corps diplomatique." La feuille prussienne se borne à ce vœu, mais il est permis de croire que si on donnait au ministre d'Allemagne la situation privilégiée du nonce, le journal de M. de Bismark trouverait la chose absolument conforme au droit.

Nous n'en sommes pas là, et il faut que le Prussien comme l'Italien en prennent leur parti. La situation du nonce dans le corps diplomatique est une question internationale depuis longtemps réglée et formellement confirmée par les protocoles du traité de Vienne. Avant qu'il en soit disposé autrement, il faudrait que les cours

eussent perdu, plus qu'elles n'ont fait encore, le sentiment non-seulement des droits les mieux établis, mais des plus simples convenances. Les courtisans de la Prusse en seront donc pour leurs traits d'insinuation. Quant aux Italiens, qui prétendent bénéficier de l'incident pour entrer désormais sans conteste dans le rang des diplomates qui méritent les égards ordinaires, leur outrecuidance mériterait un autre nom.

Après avoir odieusement dépouillé le Pape, c'est au cynisme de prétendre que son représentant devra traiter d'égal à égal avec les envoyés de l'usurpateur, bien plus qu'il se verra forcé de reconnaître comme légitime un titre qui, pour parler net, est promptement reproduit d'un vol. Après tout ce qu'ils ont osé, que les Italiens ne reculent pas devant cet excès d'audace, c'est ce qui ne saurait surprendre, mais qu'ils puissent compter sur la complicité des honnêtes gens pour cette entreprise immorale, c'est ce dont ils se flatteraient en vain.

AUGUSTE ROUSSEL.

LE MOUVEMENT DES FERMIER.

La lutte que les fermiers de l'Illinois ont commencée contre les Compagnies de chemins de fer se poursuit avec activité. Il vient de se tenir une assemblée à Pontiac, dans le comté de Livingston. On y a rédigé un manifeste adressé à la population de l'Etat. Nous y trouvons, après un préambule de la brièveté la plus énergique, le résumé non moins concis du but que se propose l'association des cultivateurs.

Cette organisation combat le vol sous toutes les formes, dans les bureaux des Compagnies de chemins de fer, dans la tréfilerie, dans les augmentations des honoraires des salaires des fonctionnaires, dans les comptes des Banques toutes les modifications du système d'oppression qui dépouille les classes agricoles et ouvrières du fruit légitime de leur travail.

Vient ensuite leur programme dans le style le plus clair et le plus direct:

10. Nous voulons que les Compagnies de chemins de fer de l'Etat soient soumises au contrôle de la loi;

20. Nous reconnaissons la justice des taxes et des droits directs, destinés à payer les frais de gouvernement, mais nous proclamons l'iniquité de tout impôt dont doivent profiter des classes spéciales;

30. Nous demandons que l'organisation de nos Banques soit modifiée de manière que toute personne, en donnant des garanties suffisantes, jouissent des mêmes privilèges, et que l'offre et la demande régissent seules l'état de notre marché financier;

40. Nous sommes opposés à toute nouvelle concession de terres aux chemins de fer ou à d'autres Compagnies. Le domaine public doit demeurer la propriété sacrée de ceux qui s'y établissent de fait;

50. Nous exigeons la réforme véritable des services de l'administration civile. L'honnêteté et la capacité doivent être les seuls titres aux emplois. Nous tenons pour vraie la maxime que la place doit venir trouver le fonctionnaire.

C'est parler hardiment et avec autant de bon sens que de courage. Plût au ciel que toutes nos professions de foi politiques fussent faites dans les mêmes termes! Malheureusement, ce ne sont, après tout, que des mots qui resteront sans effet. Pour arriver à leur but, il faut que les fermiers du comté de Livingston adoptent une ligne d'action un peu plus sage. Ils ne doivent pas oublier, par exemple, qu'il y a deux manières d'envisager la question des chemins de fer, et qu'il est indispensable de se tenir en garde contre la tendance aux mesures extrêmes, auxquelles nous avons vu recourir dans l'Illinois.

Il faudra livrer de terribles combats pour obtenir la réalisation des autres parties du programme.

Le monopole ne renoncera pas facilement à ses exigences. Quant à la législation des Banques, c'est au Congrès qu'il faut la chercher, en y envoyant des représentants munis d'un mandat précis. —*Bulletin de New-York.*

MOYEN DE SE FAMILIARISER AVEC LES ABEILLES.

Les abeilles semblent ne désirer que la paix et la tranquillité; il suit de là qu'une personne qui s'est familiarisée avec elles peut les gouverner comme il lui plaît, en s'en faisant craindre. Ce n'est pas pour l'attaque, mais pour leur défense, que l'abeille, la guêpe, le frelon et toutes les mouches de cet ordre, ont été armées d'un signillon empoisonné. S'il en était autrement, la terre serait inhabitable pour tous les autres animaux; l'homme lui-même, avec toute son industrie, ne saurait s'en mettre à l'abri, mais nous n'avons rien à redouter de ces insectes qui nous entourent et qui pourraient être si dangereux.

Pour vivre en paix avec les abeilles, il ne faut pas les chagriner; si par hasard elles se posent sur vous, et que cela

vous gêne, il faut se contenter de souffler sur elles et ne point les chasser avec la main. Une secousse trop brusque peut les mettre en colère; la peur qu'en ont certains gens leur fait faire des sottises qu'ils prennent pour des hostilités.

Lorsqu'on se sera bien convaincu de ces vérités, on ne craindra plus les abeilles, on les éloignera avec plaisir, on parviendra même à les manier sans les irriter, en le faisant avec douceur. Ne sait-on pas que le moyen de rendre traitable et de cesser de craindre un animal quelconque, c'est de l'approcher doucement, de lui donner quelques soins, et de temps à autre des aliments de son goût; il se familiarise alors avec les personnes et les lieux qui l'environnent. Les animaux ont un instinct de connaissance, les abeilles en sont éminemment douées; elles connaissent leur ruche au milieu d'un grand nombre d'autres; elles distinguent leur reine; elles régissent leurs travaux sur sa parole; elles s'aperçoivent de son absence; elles connaissent l'ami qui les soigne; elles reposent avec sécurité sur lui.

Que les personnes craintives s'affublent bien les premières fois qu'elles approchent de leurs abeilles; qu'elles agissent en silence et avec douceur, elles seront bientôt convaincues que l'affublement est souvent inutile.

Dans leurs mouvements, les abeilles ont un but; si vous voulez vous en convaincre, mettez du miel dans un vase, tenez-le hardiment, et en silence, à la proximité d'un rucher, des milliers d'abeilles et même de guêpes accourront; leur but sera d'enlever le miel, et pas une ne vous piquera. Vous vous présenterez les mains et le visage couverts de miel que ce serait la même chose.

Les abeilles d'un essaim qui quitte une ruche ont un vol incertain et peu élevé. Tenez-vous au milieu d'elles; leur unique but étant de chercher à suivre leur reine, elles ne vous feront aucun mal. Si leur vol est un peu long, beaucoup se reposeront sur vos vêtements.

Mais lorsqu'on veut toucher à l'intérieur des ruches il faut en approcher tenant un linge en forme d'éventail, le linge avec un fil de fer, arraché après un court bâton, et le présenter fumant à l'entrée et sur les ruches que l'on attaque; les abeilles fuiront aussitôt et se livreront à un bruissement qui annonce leur crainte. Lorsqu'on a fini, on se retire, et les abeilles se remettent bientôt du trouble qu'on a excité. Cela est infailible.

LA SCIENCE AGRICOLE.

Mathieu de Dombasle, après une longue vie consacrée à l'étude et à la pratique de la science agricole, disait à ses anciens élèves réunis dans un banquet:

"Mes chers amis, vos éloges me touchent profondément, mais sachez bien que je n'ai fait qu'entrevoir les secrets de cette science à l'étude de laquelle j'ai consacré mon existence entière. J'apprends tous les jours, et je vivrais cent ans que j'apprendrais encore quelque chose en agriculture."

Et dire qu'il y a des cultivateurs routiniers qui se croient assez savants pour n'avoir pas besoin de lire un livre d'agriculture ou de souscrire à un journal agricole, ils en défendent même la lecture à leurs enfants.

TROP D'ARDEUR POUR LES ANNONCES QUI PROMETTENT BEAUCOUP.

Voici une petite historiette bien propre à faire réfléchir tous ceux qui courent avec trop d'ardeur vers toutes sortes de nouveautés préconisées à grands coups de tam-tam:

Un célèbre banquier dont la maison de campagne est entourée de pièces d'eau, ayant lu dans un journal qu'on avait découvert le moyen de peupler les étangs de truites en y répandant une certaine poudre qui coûtait un louis d'or, expédia cette somme à l'inventeur pour qu'il lui envoyât de la poudre merveilleuse. Peu de jours après, la pièce d'eau lui revint avec cette réponse:

"Je regrette de ne pouvoir vous envoyer la poudre en question, l'annonce qui en a été faite n'était qu'une gageure. J'avais parié contre un de mes amis qu'il n'était pas possible d'imprimer dans un journal une chose, quelque absurde qu'elle fût, sans qu'il y eût un naïf (pour ne pas dire imbécile) qui y ajoutât foi. Vous êtes, monsieur, le vingt-septième!"

MOYEN POUR DÉTRUIRE LES VERS INTÉRIEURS DES FRUITS.—Chaque année les propriétaires constatent que des fruits (pommes, poires, prunes, etc.) sont atteints de vers intérieurs qui les gâtent et les perdent. La cause du mal est dans certains insectes qui, au moment de la floraison, s'abattent sur les fleurs, en percant l'ovaire et y déposant un œuf qui éclos dans le fruit, se nourrit de sa pulpe et n'en sortira que pour se transformer plus tard, au dehors, en insecte parfait, qui, l'année suivante, recommencera de même. Ces invasions varient en importance, selon les cir-

constances diverses. Voici le moyen d'empêcher le mal de se représenter. Les insectes qui piquent les fleurs des arbres craignent l'odeur du vinaigre. Il suffit donc, pour les éloigner et même au besoin pour les faire périr, d'arroser les arbres dans leurs branches, au moment où les fleurs vont s'épanouir, avec de l'eau vinaigrée. On prend à cet effet une pinte de vinaigre qu'on étend de neuf pintes d'eau; on mélange bien les deux liquides, et avec une pompe d'arrosage armée d'une tête à mille trous on couvre les bourgeons d'eau légèrement vinaigrée.

Faits Divers.

—M. Camille Labrèche prévient tous ceux qui ont besoin de s'acheter des couvertes en laine pour l'hiver prochain, voudront bien, dans leur intérêt, venir voir le grand assortiment de couvertes que M. Labrèche recevra vers le 15 août, ayant été importé pour lui directement, ce qui fera une grande différence dans les prix.

ORAGE.—Hier soir, il a passé un bon orage sur notre ville. Cela a rafraîchi l'atmosphère, et ce matin nous jouissons d'une température agréable.

—Samedi après-midi, le faubourg St. Joseph a été désolé par un incendie qui a réduit en cendres sept maisons, la manufacture de voitures de MM. A. N. et A. C. Larivière, la scierie de MM. Larivière et Dubé, jete dix familles sur le pavé, laissé sans emploi 80 ouvriers et causé une perte évaluée à pas moins de \$150,000.

UN MEURTRE HORRIBLE.—Le 14 du courant, à Lindsay, Ontario un charpentier du nom de David Nesbitt, se rendit chez M. Hopwood, pour y voir une jeune demoiselle qui se trouvait là. Il lui demanda d'aller à Peterboro avec lui, mais elle refusa en lui disant qu'il ferait mieux d'aller prendre soin de sa pauvre femme et de son enfant. L'adieu, il tira un pistolet de sa poche, et fit feu sur elle. Elle se mit à crier et courut vers la porte, où Nesbitt l'atteignit de nouveau et lui envoya une balle dans le cœur. Elle tomba morte sur le seuil. Le meurtrier s'enfuit, mais on le rejoignit bientôt à l'hôtel, où il fut arrêté: L'excitation a été grande dans la ville, et peu s'en est fallu qu'on ne pendît le meurtrier selon la loi sommaire de Lynch.

UNE ANNÉE REMARQUABLE.—Chose assez curieuse, c'est que l'année 1808 semble passer inaperçue aux yeux des astrologues, des amateurs de sciences occultes, des devins, etc. Pourtant en cette année là sont nés cinq individus, qui, sortis des rangs du peuple, sont parvenus par leur travail et leur énergie aux premières positions dans leur pays. L'un d'eux, le général McMahon est président de la République française, les quatre autres sont feu Napoléon III, l'empereur des Etats-Unis, Andrew Jefferson Davis, et un triumvir Romain, Giuseppe Mazzini. Dans la même année, Fanny Ellster, la reine de ballets, et Signor Mario le roi des ténors ont vu le jour.

QUADRUPLE AMPUTATION.—En 1869, le Dr. Begg, de Dundee, amputa les quatre extrémités à une jeune femme nommée Robertson dont les pieds et les mains étaient devenus gangrenés. Après l'opération, une souscription fut faite en sa faveur, et elle partit pour Londres où M. Heather Begg lui construisit des pieds et des mains artificiels, celle-ci s'ouvrait et se fermait à la volonté de la patiente. Elle peut saisir des objets aussi petit, qu'une broche à tricoter, et elle gagne sa vie à tricoter des châles. Elle envoya un de ses ouvrages à la Reine Victoria qui lui fit présent de 5 lbs sterling. Outre qu'elle peut prendre sa nourriture et s'habiller elle-même, elle écrit aussi avec une main admirable. C'est le seul cas connu où les quatre extrémités ont été amputées. —P. de Sherbrooke.

—On annonce la mort, à Nijni Novgorod (Russie) d'un homme qui était né en 1746, et qui, par conséquent, était âgé de 127 ans. Il avait été cuisinier de l'impératrice Catherine, et avait servi dans l'armée russe, de 1795 à 1814. L'empereur Nicolas lui avait accordé une pension. Il laisse un fils qui n'est plus jeune, car il est né en 1777.

Ce fait extraordinaire nous en rappelle un autre, qui est raconté en ces termes dans l'histoire de Napoléon:

Pendant son séjour à Varsovie, en 1807, l'Empereur reçut la pétition suivante:

"Sire,

"Mon extrait baptistaire date de l'an 1690; donc j'ai à présent, cent dix sept ans. Je me rappelle encore la bataille de Vienne, et les temps de Jean Sobieski. Je croyais qu'ils ne se reproduiraient jamais; mais assurément je m'attendais encore moins à revoir le siècle d'Alexandre. Ma vieillesse m'a attiré les bienfaits de tous les souverains qui

ont été ici, et je réclame ceux du grand Napoléon, étant, à mon âge plus que séculaire, hors d'état de travailler.

"Vivez Sire, aussi longtemps que moi, votre gloire n'en a pas besoin, mais le bonheur du genre humain le demande.

"NAROCKT."

L'Empereur, à qui ce vieillard présentait lui-même sa pétition, s'empressa d'accueillir sa demande. Il lui accorda une pension de cent napoleons, et lui fit payer une année d'avance.

—Phare des Lucs.

Une bien curieuse anecdote à propos de Sir Bartle Frère, l'actuel chef de la mission de Zanzibar, qui a quitté Paris l'autre jour.

Il y a six mois, sir Bartle Frère, s'étant imprudemment éloigné avec son fils de son escorte, se trouva perdu en pleine forêt africaine.

La nuit vint. Les deux égarés, mourant de faim, aperçurent une calotte et y entrèrent. Ils y trouvèrent une vieille négresse à qui ils firent comprendre qu'ils désiraient manger.

La vieille terrifiée, tira quelques œufs d'un coin, et sir Bartle se mit à confectionner une omelette.

Pendant qu'elle cuisait, il avisa au plafond des choses noires enfilées par une ficelle. Malgré les supplications de la négresse, il les mit dans l'omelette, convaincu que c'étaient des morilles.

Deux minutes après, les voyageurs avaient dévoré l'omelette, qu'ils avaient trouvée excellente.

Juste comme ils avalaient le dernier morceau, entra le propriétaire de la cabane.

—Misérables étrangers, s'écria le nègre en mauvais anglais, vous venez de devorer mes trophées de guerre!

—Quels trophées?

—Ceux qui étaient suspendus au plafond... les oreilles des guerriers tués par moi!

Sir Bartle Frère eut toutes les peines du monde à sauver sa vie, et fut quatre jours malade d'indigestion.

C'était un soir, dans le monde, on venait de jouer le *Bougeur*. Une dame assise à côté du pauvre Prévost-Paradol se tourne vers lui en murmurant:

—Mou Dieu! lui dit-elle, que ce Molière a d'esprit!

—Mais, répond Prévost-Paradol un peu interloqué, vous faites une petite confusion, madame. Le *Bougeur* n'est pas de Molière, mais de notre contemporain, M. Caraguel.

—Vraiment!... Il me semble pourtant que Molière aussi a fait un *Bougeur*.

Oui, madame, riposte le jeune académicien voyant à qui il avait affaire, c'est le *Bougeur gentilhomme*.

Mariage.

Le 22 courant, à l'église St. Jacques de Montréal, par Messire Sentenne, Louis-François George Baby, Ecr. C. R., Membre de la Chambre des Communes du Canada, à Belle-Marie-Hélène-Adélaïde Berthelet, de la Cité de Montréal, fille de feu Dr. Berthelet et de Dame Hélène Guy.

MARCHES MONÉTAIRES.

Greenbacks achetés de 14 à 60 d'escompte. Vendus de 13 1/2 à 0. Pour argent achetés de 00 à 00. Argent acheté de 0 à 8 vendu de 0 à 9.

Commerce.

MARCHE EN GROS

(De la Minerve.)

Montréal, 23 Juillet 1873.

Farine par qrt. de 196 lbs.—super extra 0.00 à 0.00; extra 6.40 à 6.60; de goût, \$6.15 à 6.25; superfine, blé du Canada, 5.75 à \$5.85; superfine, blé de l'Ontario, 5.70 à \$5.85; superfine, marque de la cité, \$5.90 à 6.00; superfine No. 2, \$5.00 à 5.30; fine, \$4.30 à 4.50; moyenne, 3.90 à 4.10; Recoups, \$3.10 à \$3.40 farine en sac, \$2.90 à 0.00 par 100 lbs, selon la qualité.

Blé par 60 lbs.—Blé du printemps du Haut-Canada, de 1.25 à 0.00; blé du printemps de Chicago de 0.00 à 0.00 et de Milwaukee, de 0.00.

Pois, par 66 lbs.—Nommieux, 0.77 1/2 à 0.82 1/2. Blé d'Inde, par 56 lbs.—Nominal 49 1/2.

Avoine, par 32 lbs.—Dernières ventes de 32 à 34c, en magasin.

Alcalis, par 100 lbs.—Potasse, premières 6.25, à \$6.30; secondes, 0.00, Perlasse, nominal première 8.35 à 0.00.

Lard, par qrt de 200 lbs.—Marché plus aisé Mess de 16.50 à 16.75; Mess mince, à 17.50 Prime Mess à 00.00; Prime à 00.00.

Beurre, par lb.—Pour qualité ordinaire 1er choix, 16 à 17c; le plus choisi à 18c.

Tannerie à Vendre.

Une BOUTIQUE de TANNERIE, de 50 x 30 pieds, à deux étages, bâtie sur un emplacement de deux arpents en superficie et située dans le fortifiant village de la paroisse de St. Jacques l'Achigan. La Tannerie sera vendue avec les outils, une machine à brayer le tan, et une certaine quantité de tan, elle peut employer plusieurs hommes.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, au propriétaire sousigné,

JOE. LAPOINTE.

St. Jacques, 16 juillet 1873.

PROVINCE DE QUEBEC, CHAMBRE DU PARLEMENT. BILLS PRIVES.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec"), elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec", en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVES doivent être présentées dans les deux premières semaines de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 21 Juillet 1873.

A VENDRE.

10. Une terre, voisine de celle de l'Eglise, située en la paroisse de St. Liguori, comté de Montcalm, contenant un arpent et demi de front, sur quarante-cinq arpents de profondeur—sans bâtisses;

20. Un lopin de terre, situé à douze arpents du village de la dite paroisse de St. Liguori, contenant trois arpents de front, sur vingt arpents de profondeur—avec grange et étable sur érigées

30. Une terre, située dans le village de la paroisse de St. Liguori, de trois arpents de front, sur trente arpents de profondeur, plus environ six arpents en superficie, aboutissant à la Rivière La-Quaraine—avec maison et magasin, hangar, grange, remise et autres dépendances dessus construites.—Cette dernière propriété est arrosée au milieu par une source capable d'abreuver plus de 50 bêtes à cornes.

Pour les conditions, s'adresser au propriétaire sousigné,

OCT. G. BELISLE,
Marchand et Cultivateur.

St. Liguori, 4 juillet 1873.

MAISON A VENDRE.

Cette magnifique propriété située sur la Place Lavallée, en face du Marché, et voisine de l'établissement de M. Ed. Pl. K. contenant 48 pieds de front sur 80 de profondeur, est une des plus beaux sites pour le commerce à Joliette.

Une voute (back store) tient à la maison principale, un hangar, une belle écurie et d'autres dépendances sont construites sur l'emplacement.

S'adresser à

A. FONTAINE.

Joliette, Avril 1873.

EUG. FORTIER PEINTRE.

Rue St. Charles-Borromée,

[Ancien magasin de J. B. Germain]

JOLIETTE.

M. FORTIER peint les voitures, les meubles, les maisons, en un mot, exécute tout ouvrage de peintures.

On peut le voir chaque jour à sa boutique, et le midi et le soir à l'HOTEL DU CANADA, en face de la Pesée à Foin.

14 Mai 1873.

HOTEL DU CANADA

PAR

M. LOUIS CHEVALIER.

PLACE—BOURGET,

(COTE-SUD.)

JOLIETTE.

M. CHEVALIER a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient d'ouvrir un HOTEL

Au Côté-Sud de la Place-Bourget.

(Voisine du "DOMINION TELEGRAPH.")

—000—

Il ose compter sur une bonne part du patronage public par le confort qu'il offre sa maison, sa propreté à servir les pratiques et l'excellent choix des liquides.

Bonnes Chambres Salles nombreuses; repas servis à toute heure.

Des écuries spacieuses où les chevaux sont bien soignés.

Joliette, 1er Mai 1873.

NOUVEAUTÉS DU PRINTEMPS.

M. CAMILLE LABRÈCHE invite ses amis et le public en général, à venir voir son nouvel assortiment du Printemps, qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de la qualité et de la beauté de ses marchandises de goût pour la belle saison d'été.

—L'assortiment consiste en—

Tweed Canadien et Anglais—Patron choisi — Etoffe à robe as orlé de couleur.—Soie noire de tous les prix.—Alpaca noir lustré de 20 cts à 80 cts, la verge.—Un assortiment de marchandises de détail.—Gant Kid noir et couleur pour Dames et Messieurs.—Drap noir de 60 cts. à \$5.00 la verge.—Casimir noir à pantalons de 5 à 15 cchelings.—Chapeaux en feutre pour Messieurs.—Chapeaux en paille pour Dames, Messieurs et Enfants.—Indienne pâle et brune, patron choisi.—Indienne à chemise. Shirting et Coton jaune de tout prix, défilant toute compétition pour cette ligne de marchandise.

Chaussures en prunelle pour Dames et Messieurs.—Parasol, en tout cas, Parasoliers.—Col au dernier goût.—Sett de boutons en Or et en perle.

—AUSSI—

Un Assortiment de joujoux pour les Enfants.

Une visite vous donnera satisfaction.

5 Mai 1873.

SELLERIE.

DAMASE LEVEILLE

SELLIER.

(A l'Enseigne du Grand Mai Rouge et Bleu.)

Rue Manseau—Joliette.

Tient constamment en sa Boutique, le choix le plus varié en

Harnais simples et doubles

DE TOUTES SORTES,

Selles, Brides de Selle,

Sangles pour Etalons, Licou do

Braclets pour chevaux qui se frappent, Etrilles,

Brosses, Peignes,

Fouets, Pompons,

&c., &c., &c.

M. D. Léveillé profite de cette occasion pour offrir ses plus sincères remerciements à ses nombreux pratiques, tant de la ville que de la campagne, et les invite de nouveau à visiter son établissement, qu'il vient d'augmenter considérablement.

Les PLUS BAS PRIX sera demandé pour tous les articles offerts en vente.

Joliette, 21 Avril 1873.

Arrêtez chez J. J. PROVOST,

Pour acheter vos effets de Groceries et Provisions. Il se flatte de pouvoir vendre aux prix les plus réduits les articles et effets de première qualité qu'il tient constamment en magasin.

M. Provost continue d'acheter les

GRAINS.

La farine d'avoine,

La graine de trèfle,

La graine de mil,

Les fèves blanches,

etc., etc.

Il achète et vend le Bardean.

Par sa ponctualité et sa droiture M. Provost croit avoir mérité une part du patronage public; et il le sollicite humblement.

ETABLISSEMENT,

(Coin des Rues St. Charles Borromée et Notre Dame.)

JOLIETTE.

MOULIN A COUDRE DE LOCKMAN.

A vendre chez CHS. B. H. LEPROHON, cinq piastres comptant et cinq piastres par mois.

CERTIFICATS.

D'Aillebont, 19 Oct. 1872.

CHS. B. H. LEPROHON,

Joliette.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur—et c'est avec grand plaisir—de vous annoncer, que le moulin que vous m'avez vendu est des meilleures qualités et j'en suis très satisfait, et je le recommande au public.

DLLE. AL. MICHAUD.

Joliette, 20 Septembre 1872.

M. Leprohon,

Je suis des plus satisfaites du moulin à coudre que vous m'avez vendu. Depuis huit mois que je le possède, il ne s'est pas dérangé une seule fois.

C. DUPLESSIS.

Joliette, 29 Oct. 1872.

M. Chs. B. H. Leprohon,

Le moulin à coudre de Lockman que vous m'avez vendu me donne grande satisfaction, et je ne puis faire mieux que de le recommander au public, et je le prie de beaucoup aux vôtres.

Mme. THEOPHILE GRÉNIER.

RELIURE.**A. DELISLE.**

A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs qu'il a ouvert une boutique de Reliure, à

JOLIETTE.**RUE DE LANAUDIERE.**

Ce monsieur exécutera avec soin et promptitude tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier,

DANS TOUS LES GOUTS.**LIBRAIRIE.**

M. A. Delisle vient d'ouvrir, Rue de Lanaudière, une librairie où l'on peut se procurer, livres de prières de toutes espèces, chapelets, images, objets de fantaisie, et aussi toute espèce de papier, enveloppe, tapisserie, etc., etc.

**JULIUS FERSCHKE, MANCHONNIER.**

Informez le public qu'il a constamment en magasin un assortiment considérable d'OUVRAGES en PELLETERIES, tels que,

MANCHONS, VICTORINES,
CAPOTTES, PAR-DESSUS.

—Aussi:—

Casques pour Messieurs. Dames.

Le tout fait avec les meilleures Pelleterie du Canada et de l'étranger.

M. Ferschke exécute avec promptitude toutes les commandes qu'on lui fait, et répare les vieux articles en pelleterie.

M. Ferschke annonce de plus qu'il paiera le plus haut prix pour toute espèce de pelleterie qu'on lui apportera.

Joliette, 9 Octobre 1869.

Mlle. Clorinde Duplessis

Informez les Dames de Joliette et des environs et le public en général qu'elle vient d'ouvrir un magasin où elle tiendra constamment un assortiment d'ouvrages en PELLETERIES, tels que

MANCHONS, VICTORINES,
CAPOTTES, PAR-DESSUS.

—Aussi:—

Casques pour Messieurs Dames,

Faits avec les meilleures Pelleteries du Canada et de l'étranger.

Tous ordres seront exécutés promptement.**Mlle. Duplessis**

Vend aussi des Crinolines (ballons) Chi non (Water-Fall). Au printemps elle aura en magasin des chapeaux pour Dames et elle en fera à ordre.

EN FACE DU MARCHE,**JOLIETTE.—PLACE-LAVALTRIE**

18 Mars, 1872.

1—an

N. I. CHARLAND, TAILLEUR,**RUE MANSEAU,****Vis-à-vis le Bureau et Résidence de B.****Visina et D. Désormier, Ecr.,****Notaires.**

M. N. I. Charland se chargera de toutes commandes qu'il exécutera avec goût et promptitude.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Joliette, 4 Mai 1872.

MEUBLES! MEUBLES!**A Bon Marche.****C. CAPISTRAN.***(Autrefois facteur de moulins à battre)*

Informez ses amis et le public qu'il tient maintenant une boutique où il fait toutes sortes de meubles de ménage avec les plus beaux bois du pays. Il a constamment chez lui, des couchettes, tables, chaises, sofas, chiffonniers, etc., etc.

M. C. Capistran est toujours prêt à faire des cercueils extra sous le plus court délai possible. Il se charge aussi de toute réparation aux vieux meubles qu'il a l'art de remettre à neuf.

A BAS PRIX**Telle est sa devise,****RUE STE. MARIE.****EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE.****JOLIETTE.**

19 Novembre 1872.

HOTEL DE L'UNION

TENU PAR

G. LEBLANC,**PLACE-BOURGET,****[En Face de l'Hôtel de Ville,]****JOLIETTE.**

La maison de M. G. LEBLANC offre tout le confort désirable, et les voyageurs y trouveront toujours une table bien servie et des liqueurs de premier choix.

Les gens de la campagne y trouveront des écuries et des remises convenables pour leurs chevaux et voitures.

M. G. Leblanc tiendra constamment des chevaux et voitures à la demande des voyageurs.

Joliette, 10 Mai 1872.

HOTEL QUEBEC,

TENU PAR

JOSEPH BEAUDRY,**RUE ST. PIERRE.****[En arrière de l'HOTEL de Madame****Stansfeld.]****JOLIETTE.**

L'HOTEL QUEBEC offre tout le confort désirable aux voyageurs qui y trouveront toujours de bonnes chambres, d'excellents lits, et une table servie avec le goût le plus exquis. Les liqueurs sont de première qualité.

Les gens de la campagne y trouveront des écuries et remises convenables pour leurs chevaux et voitures.

Les voyageurs trouveront toujours à l'HOTEL QUEBEC des chevaux et voitures pour se faire conduire en quelque lieu que ce soit.

Joliette, 18 Mai 1872.

HOTEL**JACQUES-CARTIER.**

—O—

JOSEPH COULET

Vient d'ouvrir un HOTEL sous ce nom, au coin des rues

ST. PAUL & NOTRE-DAME,**EN FACE DU MARCHE,****JOLIETTE.**

La maison de M. JOSEPH COULET offre tout le confort désirable, et les voyageurs y trouveront toujours une table bien servie et des liqueurs de premier choix.

Les gens de la campagne y trouveront des écuries et des remises convenables pour leurs chevaux et voitures.

M. Joseph Coulet tiendra constamment des chevaux et voitures à la demande des voyageurs.

Joliette, 10 Mai 1871.

HOTEL AMERICAIN,

TENU PAR

EUSEBE BEAUDRY,**VILLAGE DE L'ASSOMPTION,****EN FACE DU QUAI,****[Maison occupée ci-devant par feu M. Joseph Archambault.]**

Les voyageurs trouveront à cet HOTEL tout le confort désirable; bonne table, bons lits, liqueurs choisies, etc.

De vastes écuries sont attachées à l'établissement.

M. E. BEAUDRY continuera d'acheter des chevaux, comme par le passé.

L'Assomption, 7 Mai 1872.

HOTEL DU PEUPLE

Licencié pour la vente en détail de Vins et Liqueurs fermentées.

L'EPIPHANIE.**MEDERIC DURAND**

Informez ses amis et le public voyageur qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans le florissant village de L'Epiphanie.

Les voyageurs trouveront toujours à cette maison les vins et liquides fermentés de première qualité, une bonne table, de bons lits. Pour les chevaux et voitures, de bonnes et spacieuses écuries et remises.

L'Epiphanie, 3 Décembre 1872.

3—m

Littérature Canadienne.**ANNALES****RELIGIEUSES ET HISTORIQUES**

DE LA PAROISSE DE

St. JACQUES le MAJEUR.**W E E**

DE

M. J. Romuald Paré

Ancien Curé de la paroisse de St. Jacques,

PAR

M. P. F. X. CHAGNON, Ptre.

Les enfants et les amis de la paroisse de St. Jacques sont spécialement invités à se procurer ces deux volumes qui sont en vente au bureau de la Gazette de Joliette.

ANNALES..... \$0.30
" à la douzaine..... 3.00
Vie de M. Paré..... 0.20
" à la douzaine..... 2.00

R. R R**90****SUR****100**

DES MORTALITES qui arrivent annuellement, sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient exterminées et chassées du système en quelques heures, si le Récupérateur Rapide ou les Pilules de Radway (suivant le cas) étaient administrées quand on s'aperçoit de quelque douleur, malaise ou légère maladie. La douleur, quelle qu'en soit la cause, est presque immédiatement guérie par le Récupérateur Rapide. Dans les cas de choléra, diarrhée, crampes, spasmes, colique bilieuse, et de fait toutes les douleurs, maux et infirmités sont dans l'estomac, les entrailles, la vessie, les reins, ou les jointures, les muscles, les jambes, les bras, le rhumatisme, la névralgie la fièvre et l'agie, le mal de tête, le mal de dents, etc., etc., céderont en quelques minutes à l'influence adoucissante du Récupérateur Rapide.

Pour les Rhumes soudains, les Toux, l'Influenza, la Diphtérie, l'Enrouement, le Mal de Gorge, la Frisson, la Fièvre et l'Agie, les Douleurs Mercurielles, la Fièvre Scarlatine, prenez de quatre à six Pilules de Radway ainsi qu'une cuillerée à thé du Récupérateur Rapide. Dans un verre d'eau chaude, adoucie avec du sucre ou du miel; lavez la gorge, la tête et l'estomac avec le Récupérateur Rapide (si vous avez l'Agie ou la Fièvre intermittente lavez aussi les reins) et le lendemain matin vous serez guéri.

Comment le Récupérateur rapide agit.

En quelques minutes, le patient sentira une égère démanchement et la peau deviendra un peu rouge; si l'estomac est très-malade, le Récupérateur aidera la nature à rejeter la cause du mal, une chaleur se répandra dans tout le corps et ses propriétés diffusives stimulantes se répandront dans tous les tissus et veines du système, amenant les grandes et les organes à demi paralyés à un état de santé et de vie, lequel sera suivi de transpiration et la surface du corps prouvera une grande chaleur. Les maladies de l'estomac, les Rhumes, les Frissons, le mal de tête qui empêchent la respiration, la sensibilité de la gorge et toutes les douleurs soit internes, soit externes, diminuent rapidement et l'attention tombe dans un sommeil tranquille, se réveille rafraîchi, plein de vigueur et guéri.

On s'apercevra qu'en se servant extérieurement du Récupérateur, soit sur les reins ou vers les bords ou sur l'estomac et les bords, que pendant plusieurs jours on ressentira une agréable chaleur, montrant la longueur du temps pendant lequel il continuera son influence sur les parties malades.

Le Prix du RECUPERATEUR RAPIDE RADWAY, 50 centins la bouteille. A vendre par les pharmaciens, les marchands de la campagne et les épiciers.

RADWAY & CIE.**87 Malden Lane, New-York,****439, RUE ST. PAUL,****Coin de la Rue St. François-Xavier,****Montréal.****LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE****CONTRE LE FEU**

N'assure que les

FERMES

ET LES

Résidences détachées.**Incorporée et entrée en affaires en 1853.**

CAPITAL ET SURPLUS..... \$600,000.00
DEPOT DU GOUVERNEMENT..... 100,000.00

BUREAU:—235, Rue ST. JACQUES**MONTREAL****E. H. GOFF, Agent Général.****DIRECTEURS CANADIENS.**

Col. ASA WESTOVER, Dunham, Qué.,
B. BENOIT, écr., M. P. St. Hubert, Qué.

Hon. LOUIS ARCHAMBAULT, Ministre de l'Agriculture.

Hon. FRANK SMITH, Sénateur, Toronto.

JOHN CRAWFORD, écr., Q. C. et M. P., et Président de la Royal Canadian Bank, Toronto.

JOHN TURNER, écr., (Sessions, Turner et Cie., Toronto.)

ALEX. MANNING, écr., Toronto.

ASSURE CONTRE LES DOMMAGES CAUSES PAR LE TONNERRE, soit que le feu s'en suive ou non. La Compagnie a donné naissance à ce caractère d'assurance. Aucune autre Compagnie en Canada ne donne cette garantie à ses assurés.

CHS. B. H. LEPROHON.

Agent à Joliette.

REFERENCES.

Dr. LAURIER, Joliette.
A. MAGNAN.
Dr. M. S. BOULET,
B. VEZINA.
J. O. DESILETS,
B. H. LEPROHON,
F. B. GODIN,
G. BABY,
J. MARTEL.
A. ARCHAMBAULT, L'Assomption.
L. U. FONTAINE, Magistrat de District.

Dépôt de Bière.

On trouvera constamment chez

J. U. FOUCHER,**Marchand—JOLIETTE,**

de la célèbre bière de St. Jacques, au prix de 27 centins le gallon par quantité de 5 gallons et plus. On y vend aussi de cette bière en petite quantité, (3 demiards et plus.)

Joliette, 1er Février 1873.

SIROP DE GOMME**D'EPINETTE ROUGE**

DE

GRAY

Pour le Rhume, la Toux, l'Enrouement, et les Affections des Bronches et de la Gorge.

Lorsque Jacques-Cartier remonta, pour la première fois, le St. Laurent, le remède, employé constamment par les Indiens, et sur lequel ils comptaient pour la guérison des différentes maladies, était les gouttes de gomme sortant de l'Épinette Rouge (*Abies Rubra*) qui était donné sous forme d'une confection après avoir été mélangée avec du sucre d'érable. Les premiers colons français, remarquant ses effets bienfaisants dans les affections pulmonaires, l'adoptèrent promptement comme un remède de famille, et il a toujours été grandement estimé par eux jusqu'à ce jour. Les colons, cependant, prennent cette gomme dissoute dans l'alcool, et par cette méthode beaucoup de ses propriétés particulières sont perdues. Dans ce sirop, se trouve contenue une grande quantité de gomme bien dissoute, et qui préparée à une température peu élevée, conserve à ce remède toutes ses propriétés Balsamiques, Adoucissantes, Expectorantes et Toniques.

Prix 25 Cents par Bouteille.

Seul manufacturier, HENRY R. GRAY, Pharmacien, Montréal.

En vente par tous les pharmaciens et les marchands de la campagne.

TRESIDDER & ROBITAILLE,**PHARMACIENS.****Agents en Gros pour Joliette.**

20 mai 1872.

1—ap

Atelier Typographique

DE

'LA GAZETTE DE JOLIETTE'**ON EXECUTE****A CE BUREAU,****TOUTES SORTES****D'IMPRIMES,****TELS QUE****LE VIRE SO.****CARTES D'AFFAIRES,****ET DE VISITES****LETTRES FUNERAIRES,****BLANCS DE COMPTES****BILLETS DE BANQUE****CIRCULAIRES,****AFFICHES,****PROGRAMMES,****BLANCS,****POUR****AVOCATS****ET POUR****NOTAIRES,****ETC., ETC.**

MM. les Greffiers ainsi que M. les Secrétaires des Municipalités trouveront aussi toutes les formules de Blancs dont ils ont besoins.

Le tout imprimé sur**BON PAPIER,****et à des****PRIX TRES REDUITS****BLANCS****VENDRE****AU BUREAU DE****"LA GAZETTE."****POUR LES****AVOCATS.**

Blancs de Mémoire de Frais—Lettres d'avocats—Subpoenas—Affidavits pour Saisie-Arrêt—Avant Jugement—Affidavits pour obtenir jugement—Déclarations pour Saisie après jugement—do avant jugement—Déclarations sur compte et sur billet—Conclusions de déclaration hypothécaire—Oppositions—Comparution—Avis de Requête pour obtenir un Writ de Certiorari—Déclaration pour Saisie—Revendication et affidavit—do pour Saisie-Gagerie;

POUR**LES****NOTAIRES.**

Blancs de Billet, Obligations, Vente, Transport et Signification, Procurations.

POUR LES**GREFFIERS DES COMMISSAIRES.**

Blancs de Sommations simples, Tiers-Saisies après jugement.

POUR LES**Huissiers.**

Blancs de Procès-Verbaux de Saisie, Avis de Vente.

POUR LES**Secrétaires—Trésoriers.**

Rôle d'Evaluation de Perception, Liste Alpha-bétique d'Electeurs, &c.

—DE PLUS:—

Un grand nombre de Blancs d'Exécutions, autres pour les Oeuvres de Charité de Saint.